

HELP!

Travailleurs indépendants, vous rencontrez des difficultés ? Découvrez l'offre Help : un accompagnement coordonné de la Sécurité sociale pour vous soutenir.



Difficultés d'ordre médical, économique, financier, ou encore familial... Les problèmes peuvent se cumuler. Une prise en charge combinée par les organismes de la Sécurité sociale favorise un meilleur accès aux droits et aux soins, à l'accompagnement social ainsi qu'à une collecte des cotisations tenant compte de la situation individuelle.

Bénéficiez d'une prise en charge globale

L'Urssaf, l'Assurance Maladie, les Allocations familiales et l'Assurance retraite s'unissent et s'engagent à vous offrir une prise en charge coordonnée.

Un questionnaire unique pour tous les organismes de Sécurité sociale

Pour solliciter l'offre Help, répondez au questionnaire sur le site de l'Urssaf. Il permet d'évaluer votre situation pour que chaque organisme vous propose un accompagnement adapté.

- **pour l'Urssaf :** la mise en place de délais de paiement, la modulation des cotisations sociales, l'aide d'action sociale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (CPSTI);
- **pour l'Assurance Maladie :** un accompagnement dans l'accès aux droits et aux soins, à la complémentaire santé, au maintien dans l'emploi et face aux fragilités sociales;
- **pour la Caisse des allocations familiales :** l'attribution de minima sociaux, de la prime d'activité, de prestations familiales, d'allocations logements, voire de l'action sociale;
- **pour l'Assurance Retraite :** des informations sur les droits et un accompagnement dans les démarches retraite.

En savoir plus et accéder au questionnaire Help :



<https://www.urssaf.fr/accueil/services/services-independants/help-demander-aide-coordonnee.html>

